

Questions orales

J'ai rencontré en juillet les ministres du gouvernement provincial à Winnipeg. Ils ont demandé l'élimination progressive de ce programme, mais sur une période plus longue que celle qui avait été fixée par le gouvernement fédéral. Soit dit en passant, ils nous ont reproché l'an dernier d'avoir lancé ce programme. Monsieur l'Orateur, nous avons bien précisé l'an dernier qu'il s'agissait d'un programme d'un an.

M. Broadbent: Le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre vient d'induire la Chambre en erreur, par inadvertance ou autrement.

Des voix: Oh, Oh!

M. Broadbent: Si les arrière-bans de l'autre côté veulent bien se tenir tranquilles un instant, je vais expliquer mon objection. Le premier ministre Schreyer du Manitoba m'a appris qu'en juillet il avait expressément demandé au ministre de prolonger la subvention. Ou bien M. Schreyer m'a induit en erreur, ou bien le ministre dans sa verbosité habituelle a tellement embrouillé la question qu'il s'est trouvé à induire la Chambre en erreur. Je veux l'entendre dire clairement si le premier ministre Schreyer a demandé ou non un prolongement de la subvention.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je puis déposer toutes les lettres qui ont été adressées, depuis l'instant où le gouvernement a établi la subvention à l'intention des consommateurs. A l'époque, il y avait beaucoup de personnes à revenus fixes, qui ont depuis reçu une assistance grâce aux mesures sociales d'appoint adoptées à leur endroit par le Parlement fédéral. Comme je viens de le dire, je puis déposer ces lettres pour faire voir combien de fois les producteurs, les conditionneurs et les provinces ont changé d'avis sur ce qu'il y avait lieu de faire.

* * *

[Français]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL**LE VERSEMENT DE LA PENSION DE VIEILLESSE AUX FEMMES DE 60 ANS**

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Lors des dernières élections, le premier ministre promettait d'accorder la pension de vieillesse aux femmes âgées de 60 ans. Or, dans le discours du trône, il est fait mention de la pension à 60 ans, mais en 1975 seulement. Comme cette promesse devait être remplie immédiatement après les élections, est-ce que le premier ministre a l'intention, aux termes de la loi qu'il va présenter, de verser ces pensions, avec rétroactivité au 1^{er} août 1974?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député interprète quelque peu mes paroles. Pendant la campagne électorale, j'ai annoncé le programme que le gouvernement proposait de mettre en œuvre, dans des conditions normales, c'est-à-dire en envisageant l'élection d'un gouvernement majoritaire qui durerait quatre ans. Le chef créditiste en a été le premier surpris, mais il devra se rappeler tout au long de ce Parlement que nos promesses électorales nous comptons les tenir, mais pas toutes au cours de la première session.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

[M. Whelan.]

En juillet 1974, le premier ministre faisait des promesses aux femmes de 60 ans. Or, ces femmes-là ont 60 ans présentement, et le gouvernement est majoritaire. Voilà pourquoi je me demande si le gouvernement a l'intention d'attendre quatre ans pour agir, alors que ces dames auront atteint l'âge de 64 ans, au lieu de verser la pension immédiatement, et avec rétroactivité au 1^{er} août. Le gouvernement tiendrait alors sa promesse. Le gouvernement n'a-t-il pas l'intention d'agir dans ce sens-là?

M. Trudeau: Monsieur le président, le député a tort de parler de quatre ans. S'il se reporte au discours du trône, il verra que nous parlons du mois d'octobre prochain.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné ce que vient de dire le très honorable premier ministre, et étant donné que, d'une part, le gouvernement est majoritaire et a donc l'initiative de ses travaux, et que, d'autre part, nous sommes assurés de l'appui tant des conservateurs progressistes que des néo-démocrates et des créditistes, notamment en ce qui concerne cette mesure, je voudrais demander au premier ministre ce qui le retarde tant, puisqu'il jouit de l'initiative et de la collaboration des partis de l'opposition à ce sujet.

M. Trudeau: Je suis très heureux, monsieur le président, de prendre acte des paroles du député. Si l'opposition veut collaborer avec nous sur tous les aspects de la législation que nous allons présenter, nous pourrions discuter, mais il serait vraiment incongru que le député pense que lui, de son parti, puisse choisir les projets de loi qui devront être mis de l'avant et ceux qui devront attendre.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE**LES DINDONS—DEMANDE DE PRÉVENTION DE LA DESTRUCTION DES STOCKS ENTREPOSÉS**

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que durant la première semaine de septembre il y avait 40 millions de livres de dinde en entrepôt, d'après la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, le ministre ouvrira-t-il une enquête au sujet de ce surplus, afin que nous soyons assurés qu'il n'y aura pas de destruction générale des dindes comme il y en a eu une des œufs, notamment puisque la fête d'action de grâce est à deux semaines d'ici?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je signalerai que les éleveurs de dindes et l'industrie gèrent leurs propres affaires. Le gouvernement n'a rien à y voir, ils le font eux-mêmes. L'Office de commercialisation des dindes n'a aucune emprise sur le produit, nous devons donc rétablir un peu les faits. A mon avis, le Canada est très fortuné d'avoir un groupe de producteurs si efficaces qui offrent un produit de haute qualité aux consommateurs.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre conseillera-t-il à l'Office canadien de commercialisation des dindes de distribuer son surplus, avec l'aide des provinces, aux assistés sociaux et